République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	.33
en exercice :	33
présents	.25
présents par procuration	2
absent	5
absente excusée	1

OBJET :

Affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020.

Le 24 juin 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 juin 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette demière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS: M.Thevenot, Mme Krawezyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION: Mme Cogné à M. Le Maire, M. Francine à M.Thevenot.

ABSENTS: M. Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux ayant tous quitté

la salle à 21h06 avant l'examen des délibérations.

ABSENTE EXCUSEE: Mme David. SECRETAIRE: Mme Mebrek.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210624-DEL2021062405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021 Affichage : 29/06/2021

VU la délibération n°2021-06-24/04 du 24 juin 2021 portant approbation du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Fêtes et Cérémonies du 17 juin 2021,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération du Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré.

PAR vingt-six voix POUR.

ET une abstention,

H

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2020 suivant le tableau ci-dessous

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2021	3 000 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2020	14 557 547,83 € (R001)
Restes à réaliser 2020	(-1 612 926,57€)
Fonctionnement	3
Excédent de fonctionnement 2020	1 401 665,77 € (R002)
TOTAL	17 346 287,03 €

Le Maire,

Vice-président délegué du Conseil départementa

Luc STRE

2 9 JUIN 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Acte rendu exècutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

2 9 JUIN 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.